

Ecoute et débat

« Une instance de déontologie : pourquoi et comment ? »

A la Sorbonne, le 13 juin,
l'Atelier-Débat des Assises du Journalisme



Jérôme Bouvier
(Assises du journalisme)

Faire avancer la prise de conscience sur la nécessité de créer un conseil de presse en France, pour répondre notamment à l'inquiétante défiance du public envers les médias et les journalistes. Mesurer les points de blocage, écouter ceux qui en contestent l'opportunité. Entendre les arguments des syndicats de journalistes, ceux des éditeurs, des représentants du « public ».

Puis les avis des partis politiques sur la question, d'importance pour le bon fonctionnement de la démocratie en France. Ils se sont exprimés (dans nos colonnes) à l'occasion de l'élection présidentielle de 2012¹, mais certains ont évolué depuis. On pourra y débattre sereinement : la qualité des « plateaux » d'intervenants (lire ci-contre) ne pourra que favoriser la réussite de cette rencontre.

Qu'en attendons-nous ? Deux choses principales. D'une part faire à nouveau le point - deux ans et demi après le « tour de table » des Assises de Strasbourg, le 17 novembre 2010² - sur les convictions et engagements des uns et des autres. D'autre part et surtout, faire émerger si possible les propositions concrètes pour aller vers la création d'un « conseil de presse à la française ». ■

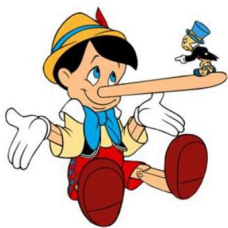
Inscriptions : <http://www.journalisme.com/les-archives-des-assises/205-les-assises-2013/1273-atelier-debat-cree-une-instance-de-deontologie-pourquoi-et-comment>

¹ Voir *Le Bulletin de l'APCP* n° 15, 16 et 17 (mars, avril, mai 2012).

² Compte rendu dans *Le Bulletin de l'APCP* n° 2 (décembre 2010).

Actualité (permanente)

Du mensonge comme règle de vie commune



Un ministre du budget obligé d'avouer une fraude fiscale après l'avoir niée pendant des années. Un autre ancien ministre et directeur général du FMI soupçonné de proxénétisme par la justice. Un président de la République qui, en campagne et dans l'exercice de ses fonctions, trompe allègrement ses concitoyens, comme nombre de ses prédécesseurs. Les deux principaux partis du pays qui mettent en œuvre des tripatouillages

électorales... Et une cohorte de leaders politiques qui répètent à l'envi et sur tous les tons : « *Il faut dire la vérité aux Français !* »

Le mensonge fait partie, depuis de très nombreuses années, du comportement « normal » de l'élite dirigeante. Le mensonge ne touche pas seulement la classe politique. C'est une réalité ancrée dans la société. Il se pratique dans les entreprises et les organisations, il est au cœur de la vie privée, notamment dans le cercle familial, où il est souvent toléré, parfois encouragé. Le « relativisme » imprègne de plus en plus les esprits, jusque dans le débat scientifique (un comble). Tout a la même « valeur », vérité, vérité partielle, contre-vérité ; l'opinion est plus importante que le fait, elle devient elle-même fait avéré... Du reste, au nom de quel principe supérieur ne devrait-on pas mentir ? La réponse est dans la question.

La conséquence de cette pratique est redoutable : la confiance est détruite. C'est vrai dans la relation entre individus, vrai dans celle entre les citoyens et les « politiques », vrai aussi pour la confiance envers les journalistes et les médias.
(lire la suite page 2)

Demandez le programme !

Judi 13 juin, 14 h – 19h
Amphithéâtre de gestion
La Sorbonne

Première table ronde (journalistes et public)

Michel Delberghe (US) CFDT, membre du bureau national), **Dominique Pradalié** (SNJ, secrétaire générale et porte-parole), **Emmanuel Vire** (SNJ-CGT, secrétaire général), **Marcel Desvergne** (président de l'Association des lecteurs, internautes et mobinautes de *Sud Ouest*).

Premier témoignage

Emmanuel Constans (président de l'Association des médiateurs de services au public).

Deuxième table ronde (éditeurs et public)

Maurice Botbol (directeur Indigo Publications, président du SPIIL), **Louis Dreyfus** (président du directoire *Le Monde*), **Charles-Henri Dubail** (PDG Victoire Editions, vice-président FNPS), **Laurent Joffrin** (coprésident du directoire *Le Nouvel Observateur*), **Jean Viansson-Ponté** (président du SPQR), **Christian Gautellier** (président de l'association Enjeux e-Médias).

Second témoignage

André Linard (secrétaire général du Conseil de Déontologie Journalistique de Belgique francophone).

Troisième table ronde (responsables politiques)

Marie-Christine Blandin (sénatrice du Nord groupe écologiste, présidente de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication de Sénat), **Philippe Buisson** (maire de Libourne, secrétaire national aux médias du Parti socialiste), **Sébastien Huyghe** (député du Nord, délégué général de l'UMP), **Pierre Laurent** (sénateur de Paris, secrétaire national du Parti communiste français), **Florian Philippot** (vice-président du Front national).

Synthèse (Loïc Hervouet, ancien président et directeur de l'ESJ de Lille) et **conclusions (Jérôme Bouvier**, président de Journalisme & Citoyenneté). ■

Législation

Aides à la presse et déontologie : peut faire mieux

Le rapport Maistre ouvre la voie sans la préciser



Roch-Olivier Maistre

La lettre de mission d'Aurélie Filippetti au groupe de travail chargé de réfléchir sur une réforme des aides à la presse écrite lui demandait un constat, une analyse critique et « l'élaboration de propositions guidées par les principes de sélectivité et d'engagements réciproques (notamment en terme de responsabilité sociale et environnementale des entreprises de presse) pour l'évolution des dispositifs d'aides ». Le groupe de six personnes ¹, présidé par le conseiller maître à la Cour des comptes Roch-Olivier Maistre, n'a pas fourni à l'exécutif et au législateur de « recommandations » précises

dans ce domaine, qui comprend la déontologie de l'information. Mais il insiste dans une large introduction sur « une logique d'effort partagé ».

« D'un côté, souligne le rapport, l'Etat se doit d'adapter ses interventions » pour permettre aux journaux de surmonter la crise et « construire un avenir pérenne ». « De l'autre, il appartient aux professionnels de la presse de conforter toujours davantage la qualité de l'information fournie au public. Cette exigence est synonyme, a fortiori dans un univers numérique, d'une mise à jour et d'une application de règles déontologiques communes à la profession, élément déterminant d'une confiance renouvelée entre le public et les médias. Il est à cet égard symptomatique qu'au sein de l'Union européenne, vingt pays sur vingt-sept disposent d'un Conseil de Presse et que Mme Neelie Kroes, commissaire européenne en charge de la société numérique, ait récemment préconisé la création d'un tel Conseil dans chaque Etat membre de l'Union. Cet effort partagé, accompli en toute responsabilité et dans le respect de l'autonomie des acteurs, les citoyens lecteurs de la presse l'exigent légitimement. Il est vital pour la démocratie qu'une réponse digne de leurs attentes leur soit apportée, tant par l'Etat que par la presse elle-même. »

Ainsi le groupe de travail appelle-t-il les éditeurs de presse à leurs responsabilités à l'égard du public, le droit de celui-ci à une information honnête et pluraliste justifiant, d'un point de vue constitutionnel, les aides que les citoyens leur attribuent. Il invite aussi l'Etat à l'action ; il aurait pu aller plus loin en recommandant par exemple aux pouvoirs publics de jouer les médiateurs afin que la perspective de la création d'une instance de déontologie devienne réalité. Il reste à la ministre de la culture et de la communication, puis au législateur, de faire en sorte que la voie ainsi tracée soit ouverte. ■ Y. A.

1 Dominique Antoine, Françoise Benhamou, Patrick Eveno, Michel Françaix, Roch-Olivier Maistre, Bruno Patino.

Actualité (permanente)

... (suite de la page 1) Du mensonge comme règle de vie commune

Les trois quarts de nos concitoyens l'ont perdue. Et on observe que la recherche de la vérité des faits, pour s'en approcher au plus près par l'enquête, les recoupements, les vérifications, n'est plus guère au programme des rédactions. Le « factchecking » que mettent en avant certains n'est-il pas une vitrine commode pour excuser la pratique quotidienne ? L'exemple du non-comptage des manifestations par les journalistes est un symptôme : parce que c'est difficile et pour éviter de dire la vérité, au risque de mécontenter des organisateurs, on ne fait pas son travail de journaliste, on se retranche derrière des estimations contradictoires...

Dans la récente affaire du « mur des cons », le journaliste de France 3 auteur des images volées au Syndicat de la magistrature a d'abord nié, avant de déclarer qu'il était « fier » de les avoir fait diffuser. C'est dire où l'on en est arrivé dans le refus de toute règle déontologique commune à cette profession. Mais celle-ci, collectivement, n'a-t-elle pas toujours refusé - et encore en 2011 - de s'imposer une « discipline » nécessaire au respect du public? Il n'est peut-être pas (encore) trop tard. ■ Yves AGNÈS

Flashes

Cour de cassation
Mensonge et liberté d'expression

Le Comité du débarquement reprochait à l'association du Musée de Pegasus-bridge d'avoir publié sur un site Internet des informations fausses et des images truquées ; la Cour d'appel de Caen lui avait donné raison. Dans une décision du 10 avril 2013, la Cour de cassation a annulé son arrêt, en s'appuyant sur l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. « La liberté d'expression, écrit-elle, est un droit dont l'exercice ne revêt un caractère abusif que dans les cas spécialement déterminés par la loi et les propos reproduits, fussent-ils mensongers, n'entrent dans aucun de ces cas ».

http://www.legalis.net/spip.php?page=brevues-article&id_article=3724

Usurpations d'identité
Canal + en remet une couche

« La nouvelle édition », en clair sur Canal + à la mi-journée, a consacré le 3 mai 2013, après bien d'autres, une « enquête » sur les « usurpations d'identité ». Si la société Followes (matériel de bureau dont broyeurs de papier) à l'origine des informations sur le sujet en 2009 n'y apparaît pas, les « statistiques » données sur l'augmentation du phénomène et les chiffres des personnes touchées ne sont toujours pas sourcés ni vérifiés dans le sujet de la chaîne. Nous avons déjà attiré l'attention, après Arrêt sur Images en 2012, sur ces informations trompeuses (voir *Le Bulletin de l'APCP* n° 24, février 2013).

Gratuité

1er Mai : des images très « politiques »

Les chaînes d'information utilisent de plus en plus, c'est pratique et pas cher, des images fournies par les partis politiques lors de leurs rassemblements. Dernier exemple frappant en date : le discours de Marine Le Pen le 1^{er} mai. Les chaînes en continu, en particulier, ont utilisé ces images, toujours soigneusement filmées dans un but promotionnel, pour retransmettre en direct le meeting, sur une longue durée. Ainsi pouvait-on voir les mêmes images partout, avec le plus souvent la mention d'origine. « Le Lab » d'Europe 1 leur a consacré aussitôt un article sur Internet.

<http://lelab.europe1.fr/t/quand-les-chaines-d-information-francaises-utilisent-des-images-fournies-par-le-front-national-8885>

3 mai / 30 novembre

L'appel à la qualité de l'information de l'Union des clubs de la presse



Karl Sivatte, président de l'UCP2F

L'Union des clubs de la presse de France et francophones (UCP2F), qui rassemble de nombreux journalistes dans la plupart des grandes villes (hors région parisienne), constate une grave détérioration de la pratique professionnelle et de la qualité de l'information. A l'occasion du 3 mai (Journée mondiale de la liberté de la presse), elle vient de lancer un appel et organise le 30 novembre à Paris un grand rassemblement de journalistes. Chacun est appelé aussi à s'exprimer au « Mur de l'info » sur son site <http://www.ucp2f.org>.

Le constat et le questionnement

« Déréliction accélérée. Précarité mais aussi précarisation entérinée et acceptée. Contextes d'exercice de plus en plus flous qui se décalent. Accentuation de la confusion information-communication au profit d'un no man's land qui entremêle tout, polluant les deux métiers. Projets sur base de grosses usines marketing et sous couvert de vitrine « information ». L'UCP2F lance un appel à la qualité de l'information.

L'information est-elle une marchandise à produire au moindre coût pour être rentable? Le paquet (dire packaging) est-il plus important que ce qu'il contient? Le tuyau prime-t-il sur ce qu'on y met? La concentration des médias progresse, adossée à une grande lessive menée conjointement par les patrons de presse et certaines instances. Probablement utile, mais l'objectif est-il l'information de qualité? Que deviennent liberté et diversité dans un milieu où l'information est une marchandise, un produit comme un autre qui n'assure plus dans de nombreux médias que le quota de rédactionnel nécessaire à la pub? Sous couvert de crise et d'austérité, on réduit le temps, les moyens et donc la qualité de l'information. A la frange, se développe une presse sans journalistes qui avance sous alibi d'information et sur lit de communication. Le sentiment de duperie croît dans le public, comme la duperie qui y préside. Il y a place pour tout, à la condition de dire clairement les choses. L'UCP2F, témoin de la précarisation et du trouble qui règne chez les journalistes de terrain, souhaite cartographier clairement ces « évolutions », la place de l'information, la place des journalistes... »

L'appel : « Quelle presse ? Pour quelle information ? »

« Quelle information voulons-nous? Quelle information défendons-nous? Celle produite par des journalistes coincés entre le service marketing du média et celui des annonceurs ?

Celle des usines à données « merchandisables » qui se dotent d'une vitrine info-alibi ? Celle de journalistes priés de courir après l'info en continu, sans recul, voire sans le temps de la vérification, et forcément à contre-emploi?

Celle de groupes de presse aux impératifs « business » qui imposent marketing, concentration, monopolisation, rationalisation, productivisme, « commandes » au mépris des conflits d'intérêts ?

Celle des plateformes externalisées sans aucun contact avec le terrain ?

Tous les signaux indiquent que la confusion entre information et communication est en passe de devenir la règle, particulièrement dans les territoires - pressions diverses et conventions de partenariat ou « d'objectifs » n'ayant qu'une cible: assurer la communication

Notre appel est celui de la Liberté des journalistes, de la nécessité de veiller à des contextes d'exercice sains, de l'impérative obligation d'éclairer nos publics et donc de nous donner les moyens de le faire au lieu de nous contraindre...

Notre appel est celui des moyens d'une information de qualité pour des citoyens informés. L'acceptation collective nourrit les abandons individuels.

Rassemblement le 30 novembre à Paris :

Fête de l'information, faites de l'information, faites le mur de l'info »

<http://www.ucp2f.org/component/content/article/9-news-rotatives/656-3-mai-journee-mondiale-de-la-liberte-de-la-presse-mais-quelle-presse-pour-quelle-information->

Réseaux sociaux

L'autocritique d'un présentateur vedette

Recevant une récompense remise par une prestigieuse école de journalisme, Scott Pelley, le présentateur de CBS Evening News a fait son autocritique pour avoir diffusé en décembre 2012 une fausse information lors du massacre de l'école de Newtown, au Connecticut. « C'était une sacrée histoire, mais c'était complètement faux », a-t-il déploré en évoquant une rumeur qu'il avait relayée.



Scott Pelley (© Quinnipiac University)

Elargissant son propos, Scott Pelley a affirmé que la presse « est affligée [quand elle] reprend comme des faits [le contenu] des réseaux sociaux », qui ne « sont que des rumeurs ». Or « le journalisme est une antidote aux rumeurs », a-t-il poursuivi, comparant les « journalistes amateurs » des réseaux sociaux aux groupes d'autodéfense qui veulent suppléer la police et la justice. Une dérive qui a des conséquences sur les médias traditionnels : « Il y a le feu à la maison [du journalisme] et cela atteint nos rédactions quand tout le monde est un éditeur (publisher), et personne un journaliste (editor) ». La course de vitesse entre chaînes d'info a aussi ses perversités pour Scott Pelley : les médias, dit-il, préfèrent « être les premiers à dire quelque chose plutôt que dire quelque chose de vrai ». Ce qui « relève de la vanité et de la suffisance », alors qu'« un peu d'humilité servirait mieux les médias et le public ».

Conclusion désabusée et inquiétante : « Jamais auparavant autant d'information n'avait été à la portée d'autant de gens, mais jamais autant de fausses informations n'avaient eu autant d'audience. » ■ P.G.

<http://www.quinnipiac.edu/academics/colleges-schools-and-departments/school-of-communications/a-world-of-opportunities/fred-friendly-first-amendment-award/fred-friendly-award-2013-scott-pelley/>

Débats

Difficile de partager avec tous la nécessaire déontologie du journalisme Deux colloques à Paris le 25 mai en témoignent



Henri Pigeat.

Une matinée au Collège des Bernardins, un cadre monastique parisien du XIII^{ème} siècle propice à la réflexion en profondeur, sous des auspices chrétiens. Henri Pigeat (ancien PDG de l'AFP et président du CFJ) y anime un séminaire « médias et bien commun » avec des intellectuels et journalistes ; une session publique est organisée sur le thème « Le système médiatique actuel sert-il le bien commun ? » Henri Pigeat, en ouvrant la session, a fait référence aux philosophes et avancé que le

bien commun était notamment une invitation à « la recherche de la vérité et l'attention aux autres », deux valeurs qui fondent aussi l'éthique journalistique. Il a attiré l'attention sur le bouleversement né d'Internet : « La logique technique, dit-il en substance, vient à remplacer la logique intellectuelle. Cette évolution répond-elle à la "satisfaction éthique" des philosophes ? »

Il sera peu répondu à cette interrogation forte. Eric Scherer (directeur de la prospective à France Télévisions) le fera pour sa part sur le mode concret en répondant à trois questions. Est-on aujourd'hui, avec les nouvelles techniques, mieux informé ? « Incontestablement oui ». L'enquête, l'investigation sont-elles préservées ? « Il y a un vrai et réel souci ». Peut-on mieux se forger son jugement ? « Probablement pas, en raison d'une défaillance des filtres que sont les journalistes ».

Il a été évoqué en vrac le pluralisme, le lien social, la compétence des professionnels de l'information, l'influence des « communicants ». ... Une question dans la salle sur un code déontologique pour les journalistes a permis de revenir à l'éthique évoquée par Henri Pigeat. Réponse, à la table, du philosophe Alain Cugno : « Nous pensons que toute déontologie est inutile. Aucun code ne peut prétendre encadrer réellement une activité. Ce n'est pas ainsi que nous pouvons changer les comportements ; nous changeons seulement devant les catastrophes ». A la table toujours, Michel Crépu, critique littéraire et directeur de la vénérable *Revue des deux mondes*, enfonce le clou : « S'il y avait un code de déontologie, je ne le lirais pas ».

Changement de décor et de thème : l'amphi 25 du centre universitaire de Jussieu, toujours en cours de désamiantage, et un colloque du mouvement « Appel de Appels » (initié en 2008 par le psychanalyste Roland Gori) sur le thème : « Comment peut-on aujourd'hui exercer son métier de journaliste ? » Témoignages de journalistes chevronnés puis une table ronde avec notamment Emmanuel Vire (secrétaire général du SNJ-CGT) et le président de l'APCP. Le syndicaliste centre son intervention sur la concentration des médias, notamment dans les quotidiens régionaux et les magazines. « Comment réussir à ce que les journalistes retrouvent leur indépendance ? On parle



Emmanuel Vire passe le micro à Yves Agnès.

beaucoup de déontologie mais c'est dépassé, car dans beaucoup de titres, ce sont les annonceurs qui dictent les contenus ». La solution préconisée (avec d'autres syndicats et les sociétés de journalistes) est de donner « un statut juridique aux équipes rédactionnelles », ce qu'a aussi prôné le PS avant l'élection présidentielle de 2012.

Pour Emmanuel Vire, « les intentions de l'APCP sont louables, mais il faut commencer par là ». Et puis, ajoute-t-il, siéger dans une instance « avec des éditeurs qui se refusent à tout dialogue avec les syndicats de journalistes, j'aurais peur de perdre mon temps »... ■ Y.A.

Ici et là

Informations rassemblées par Pierre Ganz, pierre.ganz@wanadoo.fr
D'autres infos sur <http://apcp.unblog.fr/ici-et-la/>

Québec

Campagne de publicité

Le Conseil de Presse du Québec fête ses 40 ans. Pourtant il n'est pas encore assez connu du public. D'où ce spot télévisé où on voit le client d'un restaurant avaler sciemment la mouche qui flotte à la surface de sa soupe. Puis il prend son journal pour le lire tandis qu'un voix off ponctue : « N'avez pas n'importe quoi. Si vous jugez que l'information est mal servie, avisez le Conseil de Presse du Québec ».

<http://conseildepresse.qc.ca/actualites/nouvelles/navalez-pas-nimporte-quoi-le-cpq-lance-sa-toute-premiere-campagne-de-publicite/>

Irlande

Un code d'équité, d'objectivité et d'impartialité pour l'audiovisuel

Ce code édité par l'équivalent irlandais du CSA, la Broadcasting Authority of Ireland, est le fruit d'une vaste concertation lancée en 2012 auprès des éditeurs, des journalistes, des partis politiques, de diverses associations. La première règle posée est que le journaliste ou animateur ne doit pas exprimer son propre avis. Il doit informer le public s'il le fait ou se trouve en situation de conflit d'intérêts matériel ou intellectuel. Ce code, qui n'est pas un code de déontologie journalistique, entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

http://www.bai.ie/wordpress/wp-content/uploads/20130408_BAICOFOI_OnlineVer_bf.pdf?utm_source=Newsweaver&utm_medium=email&utm_term=English+Language+Version&utm_campaign=BAI+launches+Code+of+Fairness+in+News+and+Current+Affairs

France

Une nouvelle ONG auprès des médias

Un groupe de professionnels français regroupés autour de Pascal Joseph, consultant international sur les questions audiovisuelles, a lancé à la mi-avril *Media Governance Initiative*, une ONG dont l'ambition est d'accompagner la mise en place de systèmes médiatiques garantissant notamment le pluralisme et l'ouverture. Cette ONG entend aussi bien réaliser des audits d'entreprise ou de politique générale qu'aider à la rédaction de textes législatifs, à la mise en place d'instances de régulation, au déploiement des technologies numériques dans les médias traditionnels.

<http://www.mginitiative.org/>

Etranger

Israël : le conseil de presse fête ses 50 ans



Dalia Dorner

Le choix fait en 1963 par les éditeurs des grands journaux fut celui d'une instance d'autorégulation totalement indépendante du pouvoir politique, financée par les seules cotisations des membres. Le Conseil de Presse est composé de représentants des journalistes (30%), des éditeurs (30%), du public (40%)¹. Tous sont bénévoles, le secrétaire général est salarié, avec une assistante. Le public est représenté par des universitaires, un juge, un rabbin. Les adhérents (volontaires) : deux syndicats de journalistes, la radiotélévision publique et onze médias. En 2012, le Conseil a traité cent plaintes émanant d'individus (76%) et d'organisations (24%).

Le bilan ? « Pas mauvais » selon Arik Bachar, secrétaire général du Conseil de presse². Le plus : le prestige de sa présidente, Dalia Dorner, ancien juge à la cour suprême, magistrate courageuse sur les droits de l'homme et la liberté d'expression ; elle est incontestable. Le moins : la faiblesse des sanctions. Avertissement ou blâme, publication d'excuses, suspension d'un média membre du Conseil, cette sanction pouvant être publiée dans d'autres médias (ce qui ne manque pas de se produire en cas de refus).

Le Conseil peine à se faire entendre sur les conflits d'intérêts. Les journaux israéliens ont en théorie l'obligation de publier leurs liens économiques, mais personne n'a jamais respecté cette disposition et il n'existe aucun moyen de l'imposer. Faut-il aller plus loin ? Arik Bachar ne le pense pas : « On empiéterait sur la liberté de la presse. » Il préfère la dernière innovation du Conseil : un label de qualité, un logo qui signale l'adhésion du média au Conseil de Presse... ■ **Didier EPELBAUM**

1 <http://www.moaza.co.il/BRPortal/br/P102.jsp?arc=2752> 2 Entretien, mai 2013

Palestine : la liberté d'expression d'abord



Ghazi Hanania

Le Syndicat des journalistes palestiniens¹ avait annoncé en octobre 2010 son projet d'adopter une charte de déontologie et de créer un conseil de presse indépendant. Peu après cette déclaration d'intention, le Hamas a occupé les bureaux du syndicat à Gaza et le conseil tarde à voir le jour.

La liberté de la presse est garantie par une loi fondamentale palestinienne de 1995. Cependant, selon un rapport de l'« International Press Institute » (IPI)², les journalistes palestiniens sont de plus en plus soumis à la pression simultanée des forces de sécurité israéliennes et palestiniennes. Il est arrivé qu'un journaliste sortant d'une prison israélienne

soit incarcéré quelques jours plus tard dans une prison palestinienne ! Pour Israël : arrestations et blessures au cours de manifestations ou aux barrages militaires ; l'armée israélienne dément « cibler » les journalistes. A l'intérieur : arrestations et interrogatoires de journalistes qui critiquent le pouvoir politique et dénoncent la corruption, ce qui apparaît comme une façon d'imposer une autocensure.

Le « Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias » (MADA) présidé par Ghazi Hanania a relevé une augmentation de 16% des violations de la liberté de la presse (palestiniennes et israéliennes) en 2013 par rapport à 2012³. Randa Siniora, directrice du « Centre palestinien pour les droits de l'homme⁴ », vient de demander publiquement à l'Autorité palestinienne et au Hamas de « cesser de violer la liberté d'expression des Palestiniens ». En l'absence d'un conseil de presse indépendant, ces ONG défendent une liberté d'expression malmenée. C'est leur priorité. ■ **D. E.**

1 Dont la majorité appartient au Fatah, la tendance majoritaire de l'OLP. Le syndicat revendique 1.500 membres.

2 Fondé en 1950, cette organisation internationale qui siège à Vienne a pour but de protéger la liberté de la presse et de promouvoir les bonnes pratiques journalistiques.

3 Palestinian Center for Development and Media Freedom <http://www.madacenter.org/index.php?lang=1>

4 Palestinian Center for Human Rights (PCHR) <http://www.pchrgaza.org/portal/en/>

Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Manola Gardez, secrétaire, manolag@gmail.com, 06 82 35 14 03

Georges Potriquet, trésorier, georgespotriquet@gmail.com, 06 82 11 30 26

Ici et là

Informations rassemblées par Pierre Ganz, pierre.ganz@wanadoo.fr
D'autres infos sur <http://apcp.unblog.fr/ici-et-la/>

Suisse

Ligne éditoriale n'est pas déontologie

Le Conseil suisse de la presse a rejeté une plainte d'une association antiraciste visant l'hebdomadaire gratuit *Genève Home Informations*. Un article sur la prison de Champs-Dollon en détaillait par origine géographique la population carcérale, dans un ton et un contenu que l'association plaignante qualifiait de « fourre-tout-lexical visant à la stigmatisation ». Sans se prononcer sur le choix de l'angle et le style de l'article, le Conseil a estimé que « la démarche journalistique consistant à détailler la composition ethnique d'une population carcérale, en se basant sur une statistique officielle et en utilisant des catégories géographiques courantes n'est pas sans pertinence en l'état ». Et conclut qu'elle « n'est certainement pas discriminatoire ».

http://presserat.ch/_15_2013.htm

Burkina Faso

Premiers pas difficiles d'un conseil de presse

L'Observatoire burkinabè des médias (OBM) a mis en place début mai un « conseil d'éthique et de déontologie » de 18 membres (journalistes, éditeurs, défenseurs des droits humains) et désigné 25 médiateurs dans 25 journaux du pays. Mais les premiers pas de cette instance ont été agités. Son président Jean Baptiste Ilboudo a expliqué le 13 mai, lors d'une réunion du Conseil Supérieur de la Communication, qu'une de ses priorités serait de lutter contre la « perdiémite », cette pratique de nombreux médias africains sans ressources : faire rémunérer leurs journalistes par les institutions ou personnes dont ils parlent, via une somme remise de la main à la main. Un confrère a rebondi en demandant l'application de la convention collective. Ce qui a entraîné une vive réaction du président de la Société des éditeurs de la presse privée : il a sommé l'OBM ne pas « mener un combat qui n'est pas le sien » et qui pourrait créer les conditions de son « sabotage ».

<http://www.sidwaya.bf/quotidien/spip.php?article11871>

<http://www.lefaso.net/spip.php?article54161&rubrique6>